



Conseil Municipal du 1er juin 2017

PROCES VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	10	3	2

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 17 mai 2017 se sont réunis à la Mairie de Mens, le **1er juin** à dix-huit heures trente, sous la présidence de **M. COQUET Bernard**, Maire de Mens.

Étaient présents : Mme Anne-Marie BARBE, M. Jean-Paul CHABERT M. Bernard CHEVALIER, M. Gérard CHEVALLY, M. Gérard DANGLES, M. Claude DIDIER, M. Daniel DUSSERT, Mme Rosemary GIOVANETTI, M. Jean-Louis GOUTEL, Mme Sophie REICHMUT.

Excusés : M. Marcel CALVAT pouvoir remis à M Bernard COQUET, Mme Véronique MENVIELLE pouvoir remis à M. Bernard CHEVALIER, Mme Lauriane JOSSERAND pouvoir remis à M. Jean Paul CHABERT

Absents : M. Jean-Louis GOUTEL, Mme Carole SAUZE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Bernard Chevalier est désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Maire ouvre la séance à 18 h 36.

Le Maire annonce l'ordre du jour:

1. Approbation du Procès Verbal du 27 avril 2017
2. Programme de requalification des espaces publics du centre bourg - tranche 1 place du Vercors rue de la Halle réseaux : délibération apportant des précisions en lien avec la demande de financement Agence de l'eau : sans objet
3. Programme de requalification des espaces publics du centre bourg - tranche 1 place du Vercors rue de la Halle réseaux : demande de subvention au SEDI
4. Rénovation de l'éclairage public - Programme 2017 : avant-projet, plan de financement initial, contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.
5. SEDI convention d'accès au service de cartographie en ligne - ajout à l'ordre du jour initial.
6. Projet Très haut débit : implantation d'un NRO accord de principe sur la cession d'un terrain au Département de l'Isère (sur leur demande)
7. Tarifs communaux 2017
8. Subvention demandée par le SIVU du gymnase Pravaz - ajout à l'ordre du jour
9. Questions diverses

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le
De la publication le , à
Le Maire.

Objet : Approbation du PV du 27 avril 2017

Claude Didier demande la prise en compte de deux modifications sur les commentaires du point 2 attributions de subventions aux associations. Après échanges, ces deux modifications sont intégrées au PV en séance.

Le PV, ainsi corrigé, est **adopté à l'unanimité**

Objet : Rénovation de l'éclairage public - Programme 2017 : avant-projet, plan de financement initial, contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité du programme 2017 de rénovation de l'éclairage public présenté en annexe, qui consiste en la rénovation de 30 luminaires, la mise en place de parafoudre dans une armoire de commande et la rénovation d'une armoire de commande.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les Elus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	43 845 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	27 664 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	522 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	15 659 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Bernard CHEVALIER fait l'exposé des travaux prévus. Le changement des ampoules au mercure par des lampes à LED comme celles de l'avenue du Dauphiné se poursuivra jusqu'en 2018. En fin de programme, 106 ampoules au total auront été changées. 78 ont été changées à ce jour. Les prochains quartiers concernés sont Saint Claude et La Croix – Chemin des Philosophes et rue du 19 mars 1962.

Les changements réalisés donnent satisfaction. Il reste quelques défauts qui vont être repris en juin. Bernard CHEVALIER précise que la luminosité est modulable avec la programmation possible de plusieurs tranches horaires. Cette modulation est actuellement programmable lampadaire par lampadaire. Le choix d'un système centralisateur en mairie n'a pas été fait car le coût aurait été trop important. Claude DIDIER propose l'organisation de groupe de réflexion avec les résidents. Tous s'y accordent. Bernard CHEVALIER précise également que des essais pourront être faits.

Les débats étant clos la proposition est mise au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : 43 845 €
Financements externes : 27 664 €
Participation prévisionnelle : 16 181 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)
- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 522 €
- AUTORISE le Maire à signer toutes conventions relatives à ces travaux dans le cadre de l'enveloppe ci-dessus

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le
De la publication le , à
Le Maire.

Objet : Programme de requalification des espaces publics du centre bourg - tranche 1 place du Vercors rue de la Halle réseaux : demande de subvention au SEDI

Le SEDI nous indique qu'un complément de financement Eclairage public 2017 pourrait nous être attribué par rapport à la programmation 2017 présentée au point précédent. Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite cette aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage tranche 1 place du Vercors rue de la Halle réseaux prévus dans le cadre du PREP en septembre 2017. L'estimatif des travaux s'élève à 70.129 € HT.

Par ailleurs, l'aide financière du SEDI est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, **à l'unanimité** :

RAPPELLE que la réalisation des travaux a été acceptée par délibération en date du 3 mars 2017 autorisant le Maire à signer les marchés de travaux de la Place du Vercors

DEMANDE que la commune de Mens établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE Le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI, ainsi que toute autre convention en lien avec ce dossier.

Objet : SEDI convention d'accès au service de cartographie en ligne - ajout à l'ordre du jour initial.

Dans le cadre de nos échanges relatifs au programme de rénovation de l'éclairage public 2017, le SEDI nous a informé qu'il propose un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SEDI : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence au SEDI ;
- disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
Ces 3 thèmes sont gratuits pour les communes de moins de 2000 habitants dont le SEDI perçoit la TCCFE.
- intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...)
Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournis dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Le Comité Syndical du SEDI a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à ce service.

Une convention entre le SEDI et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire :

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mises à disposition par le SEDI ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le
De la publication le , à
Le Maire.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- autorise Le Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne (annexée à la présente délibération),
- s'engage, le cas échéant, à verser sa contribution au SEDI s'agissant de l'intégration soumise à facturation des données propres au territoire de la commune de Mens (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Les contributions seront versées dès leur notification à la commune. Le Conseil municipal prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Objet : Projet Très haut débit : implantation d'un NRO accord de principe sur la cession d'un terrain au Département de l'Isère (sur sa demande)

Le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Dans ce cadre, La communauté de commune du Trièves dont la commune de Mens est membre, a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et a été sollicitée pour le montage financier de cette opération.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des nœuds de raccordement optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Après échange et avis, il ressort que la parcelle, section AE numéro 162, lieu-dit « Pré Colombon » située sur la Commune de Mens est la mieux positionnée et que le Département a demandé à notre collectivité de lui céder une partie de cette parcelle sur une emprise de 150 m² environ.

Le Département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché.

Le Département prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

La délibération actant cette cession, et visant l'avis du Service de France Domaines ne pourra être prise qu'après les formalités de consultation dudit service et de réalisation du document d'arpentage.

Cependant, afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, la commune peut autoriser le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée d'approuver cette cession et de l'autoriser à signer les documents afférents.

B Chevalier précise que le bâtiment technique qui abrite les nœuds de raccordement optique (NRO), est un bâtiment de type mini centrale téléphonique. La parcelle de 150m² concernée est située derrière les composteurs à 50 m du bâtiment EDF en direction de l'allée des sapins. Son objectif est de desservir en fibre optique 5 ou 6 communes à partir de MENS. Le permis de construire va être déposé cette année sous contrôle de l'Architecte des bâtiments de France dans le cadre de l'AVAP. Il sera construit en 2018.

Claude DIDIER fait remonter le souhait, reçu à plusieurs reprises, qu'Internet soit accessible dans les salles de l'espace culturel. Bernard Chevalier précise qu'une analyse est en cours avec Orange pour cette mise en place avec plusieurs solutions à l'étude WIFI ou ligne ADSL.

Les débats étant clos la proposition est mise au vote.

Considérant l'intérêt général qui s'attache au réseau d'initiative publique établi par le Département de l'Isère,

Considérant que la parcelle objet de la cession sera affectée au service public départemental des réseaux et services locaux de communications électroniques,

Considérant que le réseau départemental permettra de développer l'accès à Internet à très haut débit pour les isérois,

Après délibération, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le
De la publication le , à
Le Maire.

- APPROUVE le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle section AE numéro 162, lieu-dit « Pré Colombon » située sur la Commune de Mens sur une emprise de 150 m² environ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle
- AUTORISE le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession..

Objet : Tarifs communaux 2017

Ce projet de délibération annule et remplace la délibération n° 2016-04-17 du 28/4/2016

nouveaux tarifs communaux proposés pour application au 3 juin 2017.

Tarifs concession cimetière	
Trentenaire - 1 place	180,00 €
Cinquantenaire - 1 place	360,00 €
Tarif columbarium (loc. 30 ans)	170,00 €
Tarif columbarium (loc. 50 ans)	360,00 €
Photocopies	
A4 monochrome papier blanc	0,40 €
A4 couleur papier blanc	0,60 €
A4 monochrome papier couleur	0,60 €
A4 couleur papier couleur	0,80 €
A3 monochrome papier blanc	0,60 €
A3 couleur papier blanc	0,80 €
Télécopie/ ENVOI la page	2,60 €
Télécopie/ RECEPTION la page	2,60 €
Photocopies associations	
A4 monochrome papier blanc	0,30 €
A4 couleur papier blanc	0,40 €
A4 monochrome papier couleur	0,40 €
A4 couleur papier couleur	0,50 €
A3 monochrome papier blanc	0,40 €
A3 couleur papier blanc	0,50 €
Confection journal des autres communes	
La page A4 couleur	0,20 €
La page A3 couleur	0,30 €
Espace Culturel	
Associations de Mens (<i>sans recettes</i>)	Gratuit
Associations de Mens (<i>avec recettes</i>) ou autres utilisateurs - journée	75,00 €
(<i>matin-après midi-soirée</i>) - 1/2 journée	30,00 €
Mariages & fêtes (<i>Rez de chaussée de l'espace culturel</i>) - journée	150,00 €
24h supplémentaires	75,00 €
Une salle à la semaine	300,00 €
Une semaine supplémentaire	225,00 €
Location vidéoprojecteur	10 €
Salle des Sagnes	

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission en préfecture le
 De la publication le , à
 Le Maire.

Associations de Mens	- première utilisation	gratuit
	- seconde utilisation	100,00 €
Associations de Mens (au-delà de deux utilisations) ou autres utilisateurs		
	- journée	316,00 €
	(<i>matin-après midi-soirée</i>) - 1/2 journée	190,00 €
Forfait week-end	(<i>du samedi matin au dimanche soir</i>)	460,00 €
Cautions		
Caution « dommages et dégradations »		500.00 €
Caution « ménage »		300.00 €
Caution badge		15.00€
Location chapiteau		200 €
Caution chapiteau		1 000 €
Logements communaux :		
Studio T1 pl Paul Brachet		206.54 €
Studio T1 bis pl Paul Brachet		213,84 €
Loyers appartements Hôtel		
Appartement n°1		310,38 €
Appartement n°2		310,38 €
Appartement n°3		308,78 €
Appartement n°4		271,28 €
Appartement n°5		408,59 €
Appartement n°6		424.99 €
Appartement n°7		310,38 €
Appartement n°8		271,28 €
Appartement n°9		271,28 €
Charges mensuelles (Entretien, Eclairage, VMC)		25,00 €
Location de bureaux au Sagnes		
Loyer majoré de la TVA au taux en vigueur		5 €/m²/mois + TVA
• <i>soit 60 € par m² par an</i>		
Participation aux charges majorée de la TVA au taux en vigueur		1,5€/m²/mois+TVA
• <i>soit 18 € par m² par an</i>		
Piscine municipale		
Adultes : 16 ans et +		4.00 €
Enfants : 4-16 ans		2.00 €
Gratuit - 4ans		
Adultes fin journée 16 h à 19h		2.00 €
Enfants		1.00 €
Abonnement 10 entrées adultes		35.00 €
Abonnement 10 entrées enfants		15.00 €
Colonies et groupes/personne		2.00 €
Carte abonnement saison Adulte		53.00 €
Carte abonnement saison Enfant		31.00 €
Carte famille		120.00 €
Séance groupe scolaire		45.00 €
Séance groupe scolaire - annulation par école		45.00 €
Séance groupe scolaire - annulation intempéries		22.50 €
Droits de places Marché & Foires		

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le
De la publication le , à
Le Maire.

Tarif Marché

Mètre carré	1,00 €
Forfait annuel/m ²	35,00 €
Forfait saisonnier /m ² (01 mai-31 octobre)	20,00 €
Forfait camion	40,00 €

Tarif Foire 1er mai

Mètre linéaire	6,00 €
Mètre carré (concessionnaires auto et agricole & attractions)	2,50 €

Tarif Foire août et octobre

Mètre linéaire	2,50 €
----------------	--------

Eau et Assainissement

Abonnés domestique	
Consommation Eau Prix par mètre cube	1.15
Consommation assainissement	1.34
Abonnement eau	12.00
Abonnement assainissement	20.00
Location compteur	10.00

Tarification forfaitaire - (absence de communication de la consommation annuelle)	100,00 €
Tarif droit de branchement Eau	300,00 €
Tarif droit de branchement égouts	300,00 €
Tarif remplacement et/ou pose d'un nouveau compteur	51,00 €
Tarif vérification du fonctionnement compteur d'eau et ouverture/fermeture de vanne	16,00 €

Les tarifs sont inchangés par rapport à 2016. le tarif de la location de bureaux des Sagnes est ajouté à la liste sur la base de propositions faites en 2016 et reconduites en 2017.

Pour la tarification Eau et assainissement : les tarifs applicables en 2017 sont ceux votés par délibération du 9 janvier 2014 - *PM le 23 février 2017 les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 ont été votés.*

Sophie REICHMUTT demande que le coût des copies facturés aux associations soit aligné sur tarif appliqué aux communes. Marcel CALVAT rappelle que les associations bénéficient de 1000 photocopies gratuites. Selon lui, il n'y a donc pas lieu de changer le projet de tarif.

Les débats étant clos la proposition est mise au vote.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **Entend** le rappel des tarifs actuels Eau et assainissement
- **Approuve** les autres tarifs communaux mentionnés ci-dessus.
- **Indique** que ces autres tarifs seront applicables à compter du 3 juin 2017.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le
De la publication le , à
Le Maire.

Objet : Subvention demandée par le SIVU du gymnase Pravaz - ajout à l'ordre du jour

Deux enfants de la Commune de Mens fréquentent le lycée Pravaz à Pont de Beauvoisin Isère. Le gymnase est géré par le biais d'un SIVU dont le budget de fonctionnement est principalement financé par les communes adhérentes. Le SIVU sollicite la commune de Mens, non adhérente, pour le versement d'une subvention de 242 € correspondant à la quote part des deux élèves mensois inscrits au lycée.

Marcel Calvat rappelle que la commune contribue à hauteur de 50 € par élève pour les Maisons familiales rurales. Il demande que la même contribution soit appliquée pour toute autre demande du même ordre. Plusieurs Elus s'accordent avec cette proposition.

Les discussions étant closes, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'attribution d'une subvention de 50 € au SIVU du Gymnase Pravaz - Pont de Beauvoisin.

QUESTIONS DIVERSES

- Piscine :

Marcel Calvat rappelle que la piscine est à la charge du contribuable mensois : coût du chauffage, personnel, coûts liés au respect des normes. La piscine est ouverte en juin et septembre pour les écoles et le collège. Les communes de rattachement des écoles non mensoises versent une contribution selon les créneaux utilisés. Cette année, pour le mois de juin, nous constatons l'annulation par les écoles d'une partie des créneaux qui leurs sont réservés. En effet, l'administration exige que l'accompagnement des enfants à la piscine, dans le cadre scolaire, soit réalisé par des parents agréés. Les écoles sont confrontées à une insuffisance du nombre de parents agréés. Cette situation est dommageable à la fois pour les enfants et pour le budget de la commune : s'ils ne viennent pas, ils ne payent pas. La mairie a recherché des solutions notamment avec un jeune mensois qui a passé le BNSSA. Ce diplôme lui permet d'assurer une surveillance sous le couvert d'un maître nageur diplômé ; il n'est pas autorisé à assurer des surveillances en autonomie ni à faire l'enseignement. Nous avons découvert, hélas, qu'il n'est pas non plus autorisé à remplacer les parents accompagnateurs sans passer l'agrément éducation nationale. Les sessions d'agrément sont planifiées en septembre et en mars. Marcel Calvat a fait des démarches après de l'inspection d'académie pour savoir s'il y a une possibilité de rajouter une session – à suivre au moins pour septembre.

Claude Didier suggère d'écrire un courrier de mécontentement au rectorat signé par le Maire et les Conseillers municipaux. Pour suppléer à l'absence de parents accompagnateurs agréés, il demande s'il est possible de faire payer un 2e maître nageur en juin 2018 par la Com Com car elle a la compétence écoles. Les avis sont unanimes sur ces 2 propositions.

- passeports et cartes d'identité :

Le Maire rappelle que la commune de Mens est attributaire d'une machine fixe pour la délivrance des passeports et des cartes d'identité. Notre délai de délivrance de ces pièces est de 12 à 14 jours d'où un afflux de personnes venant de tout le département. Dans les 15 derniers jours, 75 passeports ont été traités contre 100 pour toute l'année 2016. Ceci représente environ un tiers temps de travail dédié ; cette charge élevée s'explique par le fait que, non seulement nous assurons l'enregistrement des dossiers en machine et la délivrance des documents émis aux usagers, mais nous assurons aussi le contrôle et la complétude des dossiers. La recherche d'autres modes d'organisation avec les Communes de rattachement des usagers est en cours, soit en s'appuyant sur la réglementation, soit par l'échange avec les Maires, la Préfecture...

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le
De la publication le , à
Le Maire.

- Pétition contre l'arrêt de l'appui financier de l'Agence de l'eau en 2018 aux procédures administratives de protection des captages :

Le Maire indique que nous sommes saisis par le SIGREDA d'une lettre de protestation contre l'arrêt de l'appui financier de l'Agence de l'eau aux procédures administratives de protection des captages à partir de 2018. L'objectif est- d'appeler l'attention de l'Agence pour surseoir à cette décision.

Rose Marie Giovanetti et Claude Didier précisent que la pétition a été signée. Lors de la réunion, le représentant de l'Agence de l'eau a indiqué que des subventions étaient ouvertes jusqu'en 2017 et qu'elles n'ont pas été utilisées donc c'est « tant pis » pour ceux qui réalisent en retard le montage des dossiers.

- Projet vestiaire du Foot :

Le Maire indique que le projet est inscrit dans la programmation du Département pour un coût prévisionnel de 43.000 € avec 15.050 € de subvention. Le projet devrait évoluer vers un coût de 55.000 € à 58.000 € HT avec la prise en compte des réglementations de la Fédération Française de Foot : surface des vestiaires des arbitres, toilettes dont 1 WC handicapés, un WC avec ouverture sur l'extérieur, ceci par l'ajout d'un bâtiment comprenant une toiture terrasse, un accès ultérieur à des combles pour usage privatif de la commune. L'objectif est d'assurer le démarrage des travaux début novembre. Il reste la question de la protection contre le gel et le chauffage des vestiaires. Elle sera étudiée par le recours au chauffage urbain.

- Dysfonctionnement de l'éclairage public : point

Bernard Chevalier rappelle que la rue du Bourg est restée sans éclairage public environ 3 semaines. En effet, un recours a été fait contre l'entreprise qui a réalisé les travaux pour qu'elle assure la réparation dans le cadre de la garantie des suivi de travaux. Cette procédure a été longue mais l'intervention payante d'une autre entreprise a été évitée.

- Travaux Place du Vercors et Halle : point d'avancement et suites 2018

Les travaux suivent la programmation avec environ une semaine de retard du fait de quelques surprises notamment sur le réseau d'égout, des rigoles à reprendre. Les travaux devraient toujours être finis vers le 10 juillet. Il reste une semaine de travaux jusqu'au Crédit Agricole. Un devis complémentaire d'enrobé a été demandé à réaliser devant le garage Renault jusqu'au regard.

Le Département va récupérer les panneaux de signalisation pour ses besoins propres. Ils vont être refaits par l'entreprise Den Hengst conformément à ce qui était prévu dans le contrat. Les arbres ont été enlevés pour être remplacés par des arbres moins hauts et de moindre entretien ; L'arbre restant, un tilleul, restera si les riverains veulent que l'arbre reste, s'il ne pose pas de problème vis à vis des travaux et si son état sanitaire est viable. Dans ce cas, il sera protégé avec une bordure suffisante pour éviter tout parking sauvage. Plusieurs Conseillers interviennent pour indiquer qu'un consensus des riverains se dégage pour l'enlèvement de cet arbre.

Les Elus échangent sur les suites des travaux par rapport aux hypothèses des études réalisées en 2015. Le Maire indique que le phasage compatible avec nos capacités financières serait 1/le Centre Bourg 2/les périphérique entre 450.000 € HT et 500.000 € HT. Ces travaux feront l'objet d'un dossier de demande de financement FSIL. Cette programmation est compatible avec le schéma d'assainissement engagé et avec les travaux à venir en 2018 Menteyre, Menglas, La Croix avec l'objectif de les raccorder à la STEP. La rationalisation des réseaux liés aux travaux dans le cadre du PREP va également augmenter la charge polluante dans la STEP.

Claude Didier précise que de nombreux habitants s'expriment en faveur de travaux au niveau des groupes scolaires avant le Centre Bourg. Les travaux dans le Centre Bourg relève de l'image alors

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le De la publication le , à Le Maire.

que les travaux sur les rues Courtial Bart et Jean Rippert portent sur la sécurité. Il en est de même vers l'Espace médical et le camping.

Bernard Chevalier insiste sur le fait que pour l'attractivité et le développement de Mens, il est important que les rues soient attirantes tout autant que les façades.

- Règles de stationnement présentées dans le TUM :

Sur la question des Elus, le Maire précise que les règles de stationnement relèvent du pouvoir de décision du Maire. Il y a eu plusieurs exposés et des échanges lors de deux séances municipales. Le Maire n'a pas relevé d'observations négatives sur les règles présentées lors de ces séances.

- ENS marais des mines :

Les discussions sont en cours avec les vendeurs. Tous s'accordent sur l'offre qui va être faite à l'ensemble des propriétaires: 0,3 €/m² pour les surfaces agricoles et 0,13 pour les surfaces en zone humide et taillis.

- Présentation des comptes 2016

Les Elus échangent sur la présentation des comptes 2016 et les difficultés de lecture des documents par des non-initiés.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance est par défaut le jeudi de l'ascension, le Conseil municipal arrête la date du **29 juin 18h30**

il y aura un Conseil municipal en juillet

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 20h15.

Fait à Mens le 1^{er} juin 2017,
Le Maire,

Bernard COQUET.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le De la publication le , à Le Maire.
